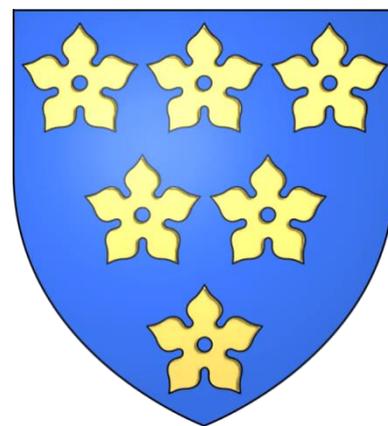


BULLETIN COMMUNAL DE BOLSENHEIM



S'BOLSEMER BLAETTEL

Les dernières nouvelles de Bolsenheim

A la une de cette parution : Les vœux du Maire



**NOUS SOMMES
TOUS CHARLIE**

*Mais aussi : Une fin d'année très
animée à l'école de la Scheer.*

S'BB N°3

De janvier 2015



Sommaire

- Sommaire.....1
- Les Vœux du Maire..... 2
- Sur la place du village !..... 7
- Quoi de neuf à Bolsenheim ? 7
- Le Repas de Noël des aînés, cru 2014 11
- Ni Français, ni Prussiens tout simplement Alsaciens.12
- Vie associative : bougeons ensemble...17
- Comptes-rendus des conseils municipaux 20
- La Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) 26
- Note d'humour ! 29
- Les jeux (pas que pour les enfants...) 30

Demande d'indulgence

Ce journal communal est réalisé par des personnes bénévoles et non spécialisées dans la rédaction éditoriale. Si toutefois, malgré le soin apporté à la vérification des informations une erreur venait à se glisser dans cette édition, soyez indulgents et faites-nous le savoir afin de la corriger.

S'Bolsemer Blaettel, la publication de la Mairie de Bolsenheim.

Tél : 03 88 98 00 56 – Fax : 03 88 98 00 56

Courriel Mairie : mairie.bolsenheim@wanadoo.fr

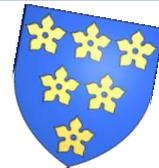
Courriel Bolsemer: contact@bolsemer.fr

Equipe de rédaction :

Jérôme LAWI , Arnaud ANTONI-ARRUS, Catherine SCHMITZ, Sandrine TESORO, Patrick GIRARD

Directeur de la publication :

François RIEHL



Les Vœux du Maire

Mesdames, Messieurs,

Chers Administrés,

Mes Chers Amis,

Permettez-moi de vous adresser, en mon nom personnel, au nom des Adjointes au Maire et au nom de tous les élus qui forment le conseil municipal, des vœux sincères pour cette nouvelle année. Des vœux de bonne santé, de travail et de réussite pour vous, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.

La situation de notre pays depuis le début de ce siècle me semble instable, ambiguë, inquiétante, curieuse... mais il ne faut pas pousser dans le sens du catastrophisme et rester optimiste en l'avenir. Cette situation dégradée m'incite d'autant plus à vous souhaiter, à chacune et chacun d'entre vous, une année heureuse.

Consacrer suffisamment de temps à ses proches, à sa famille ; éduquer du mieux possible ses enfants ; s'accomplir professionnellement ; écouter et se cultiver ; améliorer ce que l'on peut faire évoluer ; refuser ce que l'on ne peut accepter. Faire sérieusement ce qu'on a choisi d'accomplir.

C'est tout ce que je vous souhaite pour cette nouvelle année !



François RIEHL,

Votre maire

Les vœux de Jacques BREL. 1er janvier 1968 (Europe 1) :

« Je vous souhaite des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques uns. Je vous souhaite d'aimer ce qu'il faut aimer et d'oublier ce qu'il faut oublier. Je vous souhaite des passions, je vous souhaite des silences. Je vous souhaite des chants d'oiseaux au réveil et des rires d'enfants. Je vous souhaite de respecter les différences des autres, parce que le mérite et la valeur de chacun sont souvent à découvrir. Je vous souhaite de résister à l'enlèvement, à l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque, Je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure, à la vie, à l'amour, car la vie est une magnifique aventure et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille. Je vous souhaite surtout d'être vous, fier de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable. »



Une petite odeur de cannelle avant Noël !

Quelques semaines avant Noël, tous les élèves de l'école de la Scheer ont mis la main à la pâte pour confectionner des bredele tous plus appétissants les uns que les autres. Des odeurs de cannelle, noisettes, amandes et pain d'épices ont envahi les couloirs des classes.



Grâce au dévouement, à la patience et aux recettes secrètes d'un grand nombre de mamans, mamies, papas et même papis , cette demi-journée cuisine a été un énorme succès.





Une quantité impressionnante de ces petits gâteaux typiquement alsaciens a été préparée et a ensuite été vendue au petit marché de Noël organisé par l'école le 29 novembre. Les recettes de cette vente ainsi que tous les bénéfices récoltés lors de cette manifestation hivernale serviront à financer des projets pour les enfants de l'école.



Marché de Noël de la Scheer - 29/11/2014





L'école de la Scheer accueille le Père Noël

Jeudi 18 décembre toutes les classes de l'école de la Scheer étaient réunies à la salle des fêtes d'Uttenheim pour accueillir le personnage préféré des petits et des plus grands... le Père Noël.

C'est dans une ambiance survoltée que le célèbre monsieur à barbe blanche a fait son apparition devant les 96 petits écoliers impatients.



Avec entrain ils ont entonné *Vive le vent* et l'ont amadoué avec sa chanson préférée *Petit Papa Noël* pour qu'il leur distribue les paquets amoncelés au pied du sapin.



(Suite)

Classe par classe, plus sages les uns que les autres, ils ont reçu les cadeaux et ont pu lui faire un petit bisou, pour les plus courageux.



Ça pique !



Oui, j'ai été sage !

Chaque classe a été bien gâtée : jeux d'extérieur pour certains, puzzles, jeux de construction pour d'autres, personne n'a été oublié et tous les enfants avaient les yeux pleins de rêves. Ils ont pu ensuite partager un bon goûter et rentrer ravis avec leur sachet de chocolats offert par l'AAES.



Les CE1 & CE2



Les petits & moyens



Les Grands



Les CP, CE1 & les CM1, CM2



Les adultes n'ont pas été oubliés non plus. Toute l'équipe enseignante s'est vue remettre un délicieux panier garni aux senteurs de pain d'épices offert par les deux municipalités.

Sur la place du village !



Séjour à Malte



Les amis des classes 43 et 44 de Bolsenheim ont effectué, du 07 au 14 septembre 2014, un séjour agréable d'une semaine sur l'île de Malte.

La température de l'archipel Maltais, à cette époque de l'année y est encore très agréable, 25° et plus. Propice au farniente, cette île permet de profiter pleinement du soleil et de l'eau limpide de la mer. Les sorties journalières avec visites étaient admirablement planifiées grâce à notre compétente et charmante guide "Jennifer".



Les amis de la classe 43 & 44 à Malte (photo FUCHS Gérard)

Vous aurez reconnu sur la photo :

- GEBUS Monique
- FUCHS Gérard et Alice
- HERMANN Pierrette et Bernard
- HIRSCH Bernard et André
- HUBER Nicole et Robert
- KOESSLER Jean-Louis et Lucienne
- MARTZ Fernand et Gaby
- ROOS Angèle et Robert
- SALI Etienne et Angèle



Le saviez vous ?



Situé au Sud de la Sicile, au cœur de la Méditerranée, l'archipel maltais de 316 km², composé de 8 îles dont 4 habitées, MALTE, GOZO, COMINO, MANOEL est peuplé de 420 000 habitants. Il compte 365 églises et de multiples musées et a été particulièrement marqué par l'histoire.

Très convoité, vu sa situation centrale en Méditerranée et ses abris portuaires naturels très favorables au commerce maritime, l'archipel maltais fut au cours de son histoire occupé par les Siciliens, les Phéniciens, les Grecs, les Carthaginois, les Romains les Arabes, les Français, les Anglais, et a été le théâtre d'intenses combats au cours de la dernière guerre.

La richesse architecturale reflète ces différentes influences. mais, ce sont les Chevaliers de Malte, qui y ont laissé la plus forte empreinte. Parmi beaucoup d'autres, il faut citer LA VALETTE, capitale de l'île, en l'honneur du Grand Maître de l'ordre du même nom et sa co-cathédrale avec son remarquable sol couvert de stèles funéraires en marqueterie de marbre.

Mais, c'est dans le cœur des Maltais que l'empreinte est restée vivace et déférente.

Si, l'île, indépendante depuis le 21 septembre 1964, est restée membre du Commonwealth, elle est aussi membre de l'Union européenne depuis le 1^{er} mai 2004, et a intégré la zone euro le 1^{er} janvier 2008. Son tourisme est actuellement en plein essor.

Une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité suffisent pour se rendre à Malte.

Toutefois, les autorités maltaises ne reconnaissent pas comme valides ces cartes nationales d'identité délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 et dont la date de validité faciale est dépassée. Dans ce cas particulier, il est nécessaire de voyager vers Malte avec un passeport en cours de validité.



Quoi de neuf à Bolsenheim ?

Décès† M. le Maire, ses Adjointes et le Conseil Municipal s'associent à la peine des familles et présentent leurs sincères condoléances.

SCHOTT Aloise

né le 5/7/1928 à BISCHOFFSHEIM,
décédé le 8/11/2014 à OBERNAI



WILLMANN veuve FOESSEL Denise, Marie, Yvonne

née le 11/01/1933 à BOLSENHEIM, décédée le
15/11/2014 à BOLSENHEIM



Conteneurs enterrés ! Pourquoi ? Où ça ?

Les conteneurs de tri enterrés constituent un des nombreux moyens retenus par la Communauté de Communes du Pays d'Erstein d'optimiser la gestion des déchets recyclables.

Ces conteneurs, comme leur nom l'indique, se distinguent de ceux existants déjà chez nous par le fait qu'ils sont enterrés. Il s'agirait, dans notre cas, d'ajouter un point d'apport volontaire à Bolsenheim.

L'on pourrait arguer que le point de collecte (situé rue du stade) est suffisant pour notre commune. Cela va de nouveau coûter beaucoup d'argent ! A quoi bon en installer un autre !

Où en sommes-nous ?

Nous bénéficions d'un point communal pour le tri de nos déchets recyclables. Celui-ci est d'ailleurs efficace, si l'on regarde le nombre de va-et-vient qu'il occasionne mais aussi sa quasi-saturation hebdomadaire. Nous ne pouvons tous que nous en féliciter.

Toutefois, ce type de conteneurs, qui a bien des avantages a également de nombreux inconvénients. Certains concitoyens s'en plaignent même. Ou plutôt se plaignent des nuisances sonores qu'ils occasionnent, du manque de propreté à l'avant dû aux débris jonchant le sol ou à la zone d'arrêt boueuse dès l'automne, ou encore de l'aspect trop peu esthétique de ces boîtes en pleine nature ou même de leur situation à l'autre bout du village.

Certains problèmes, notamment la propreté des lieux, seront réglés au courant de cette année par la commune. La question de l'entretien incombe à la commune et celle-ci compte bien s'y atteler.

Pourtant, en rester là ne résoudra pas les problèmes de réduction efficace des déchets, ni de « défigurations » des lieux, ni même d'éloignement.

Que faire ?

Depuis quelques années, à partir de nombreux constats dans les communes mais aussi des directives sur l'environnement (ex : Le Grenelle), les élus mènent une réflexion sur l'optimisation de la gestion des déchets dans la CCPE. La redevance incitative (nouveau système de poubelle et de facturation) était une première étape. La question des déchets recyclables est la suivante. Le choix a été fait par la CCPE, compétente dans les questions d'environnement, de mettre en place un point de collecte enterré dans chaque commune de la communauté de communes désireuse de s'équiper. Vous trouverez une liste non exhaustive des avantages de ce système ci-contre.

A quoi ressemble ce système ?

Vous pouvez déjà voir quelques exemples de conteneurs de ce type à Ichtratzheim (accès au nouveau lotissement) et à Erstein (filature, place des fêtes).

Chaque système de conteneurs enterrés se compose :

- ✓ d'une cuve extérieure en béton, évitant les épandages dans les sols ;
- ✓ d'une cuve intérieure en acier, doublée d'isolants pour le verre ;
- ✓ d'un dispositif de sécurité, plaque antidérapante, facile d'entretien ;
- ✓ d'une plate-forme « piétons » ;
- ✓ d'une colonne d'introduction.

Par un simple crochet, le conteneur est soulevé par un camion grue à l'aide d'un bras de levage qui vient crocheter l'anneau situé en partie supérieure du conteneur.

Avantages des conteneurs enterrés :

- augmentation du taux de recyclage ,
- amélioration de la propreté des points de collecte des déchets,
- meilleure intégration dans l'environnement (discrets, enterrés et peu encombrants) ,
- hygiène assurée (système étanche)
- accessibilité (hauteur réduite des récepteurs),
- sécurité (système résistant au feu),
- nuisances sonores directes limitées (conteneurs insonorisés).

Rappel : les objectifs du Grenelle

Le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs précis en matière de réduction des déchets : diminution de 7% par habitant au cours des 5 prochaines années (soit une diminution de plus de 5 kg par an et par habitant) et augmentation de leur valorisation organique. Le taux de déchets ménagers orientés vers la valorisation matière et organique devra atteindre 35 % en 2012 et 45 % en 2015 (75 % dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers).

Quelle réflexion ?

Les questions que le conseil municipal s'est posées et qu'il faut se poser ici sont les suivantes : Est-il utile pour Bolsenheim de profiter de la proposition faite par la CCPE ? Si oui, où pouvons-nous mettre en place ce système ?

L'intérêt écologique est plus qu'essentiel, un tel système permettrait de voir augmenter notre capacité de tri, une véritable valorisation de l'ensemble de nos déchets. Aujourd'hui, avec des conteneurs souvent saturés, nous faisons des allers-retours à la déchetterie d'Erstein (pour les plus écolo d'entre nous), ou nous retrouvons nos déchets pourtant recyclables, incinérés avec le reste de nos déchets de poubelle (pour ceux qui veulent se donner bonne conscience) ou encore nous créons et/ou alimentons les dépôts sauvages aux alentours (pour ceux qui n'en ont rien à faire de l'environnement). L'intérêt esthétique n'est pas négligeable, ce système a l'avantage de mettre notre regard à l'abri des bacs à déchets. L'environnement proche est préservé.

Toutefois, pas n'importe où ? Or la question n'est pas simple. Afin d'être éligible, l'emplacement proposé par la commune doit respecter certains critères. Voici ces derniers (l'ordre ne reflète pas la valeur du critère) :

- ✓ assurer une collecte au plus près du cœur des communes → pas aux extrémités,
- ✓ limiter le temps de collecte et de vidange → en bord de rue, avec possibilité d'arrêt pour les véhicules, sans câble électrique aérien en raison du bras de levage du camion,
- ✓ ne pas gêner la circulation → pas sur un axe de circulation principal.

Autant de filtres qui nous conduisent aujourd'hui à vous proposer 2 endroits, tous situés rue de l'église :

Dans l'angle sud-est de la parcelle de la mairie



Dans l'angle nord-ouest de l'espace vert aux abords de l'église.



Comme indiqué plus haut, cela reste une proposition et non une obligation, autant dans le choix de l'emplacement que dans le choix d'installer ou non ce système.

Que faire d'ici là ?

Quelques gestes simples :

- Compostez vos déchets organiques.
- Utilisez moins de bouteilles plastiques.
- Évitez les suremballages.
- Pensez aux portions familiales ou achetez à la coupe.
- Donnez une nouvelle vie à vos objets.
- Apposez un autocollant Stop Pub sur votre boîte aux lettres.

Quelques chiffres :

- J'utilise les sacs réutilisables ou les cabas = moins 4 g/jour.
- J'appose l'autocollant «Stop-pub » = moins 38 g/jour.
- J'évite les produits jetables à usage unique = moins 20 g/jour.
- J'achète des produits « pauvres en emballages » = moins 82 g/jour.
- Je limite la consommation de papier = moins 7 g/jour.
- Je composte à domicile mes résidus de cuisine et de jardin = moins 245 g/jour.
- Je lutte contre le gaspillage alimentaire = moins 76 g/jour.
- Je prolonge la durée de vie des biens d'équipement = moins 3 g/jour.
- Je favorise le réemploi des vêtements usagés = moins 7 g/jour.
- J'évite les produits contenant des substances dangereuses = moins de pollution.



TOTAL =
moins 482 g/jour.
Ce qui correspond à
une diminution de
176 kg/an
et par personne.

Comment participer à ce projet

Dans un souci de concertation nous avons besoin de connaître vos avis, vos idées, vos attentes.

Contactez-nous :

- ✓ 09 72 47 55 25
- ✓ contact@bolsemer.fr
- ✓ de vive voix.

Voilà une décision à prendre qui pèsera dans la balance !

En attendant, nous en appelons aussi au civisme de chacun pour que notre village reste propre et beau.



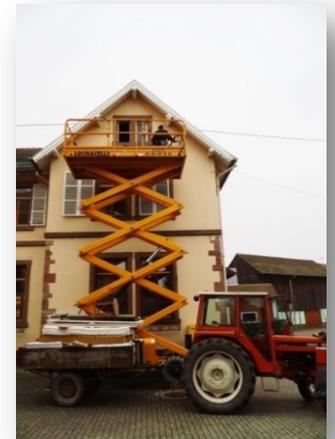
Activités et événements



Cérémonie du 11 novembre
 Un bouleau déraciné par le vent
 Le chariot à l'entrée sud n'est plus
 Confection des décors de Noël : une aide sympathique
 Mise en place des illuminations au village
 L'itinéraire cyclable coté sud (dossier complet dans le SBB n°4)



Plantation d'automne : une aide bienvenue
 Déménagement des archives communales
 Cours informatiques : 1ere leçon et encore le sourire !
 Mise en place de la crèche





Le Repas de Noël des aînés, cru 2014

En cette fin décembre, comme chaque année la Municipalité invitait les Bolsenheimoises et les Bolsenheimois les plus sages au traditionnel repas de fin d'année.

Pas moins de 71 convives répondaient présents et se retrouvaient à la salle communale, le dimanche 14 décembre, autour d'une table pour partager des instants chaleureux.



Les tablées des aînés façon triptyque

Dans un décor aux couleurs de fête, une ambiance animée, emplie de gaîté et de convivialité, les participants ont apprécié le succulent repas concocté par « Zuem Stubbehansel » et passé un très bel après-midi.

Les invités ont pu se remémorer les grands moments de l'année au sein de leur village grâce à une belle rétrospective concoctée par Patrick Girard.

La chorale les a mis dans l'ambiance des fêtes de fin d'année en entonnant de nombreux chants de Noël repris par l'assemblée.

Les enfants de la Country sont venus présenter des danses joliment mises en scène aux couleurs de Noël.

Les élus de la commune qui ont mis tout en œuvre pour la réussite de cette manifestation se réjouissent du succès de ces moments.



Jeunes mais déjà pleins de talent !



La chorale chante Noël

En effet, partager un repas c'est aussi l'occasion pour les participants de se rencontrer, de resserrer les liens existants, d'en tisser de nouveaux et, pour les élus, de souhaiter de façon chaleureuse une bonne et heureuse année 2015 aux aînés bolsenheimois !



Ni Français, ni Prussiens tout simplement Alsaciens.

Alors que de nombreux événements ponctuent ce centenaire de la Grande Guerre, centenaire qui dure 4 ans, souvenons-nous des Alsaciens d'alors.

Passons les événements déclencheurs connus de tous et arrêtons-nous à la veille de cette Grande Guerre, qui ne devait durer que peu de temps.

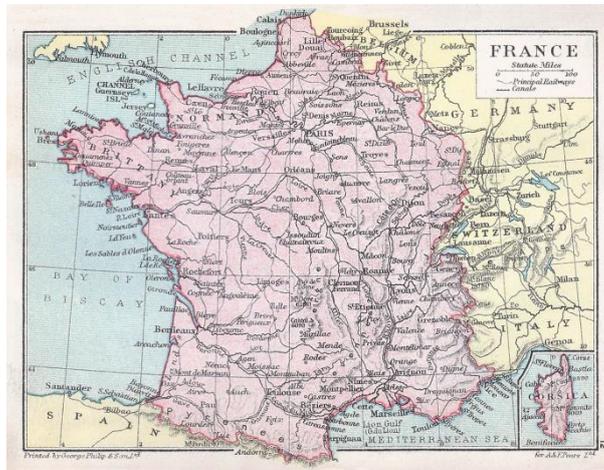
Kriegsfahrzustand !

Le 31 juillet 1914, l'Allemagne proclame l'état de danger imminent. Tout le monde doit se préparer à la guerre contre la France.

C'est bien contre la France que l'on va se battre et non contre l'Allemagne. En effet, depuis juin 1871 l'Alsace-Lorraine est une frontière sûre pour l'Empire, un Reichsland. Les Alsaciens sont donc allemands.

Certains sont Francophiles, d'autres Germanophiles et d'autres encore ne sont ni l'un ni l'autre mais simplement Alsaciens. Leur incorporation dans l'armée allemande n'est pas une incorporation de force comme elle le sera durant la seconde guerre.

Le même jour, l'Allemagne suspend les libertés individuelles et interdit certains journaux en Alsace-Lorraine.



La France en 1914



1914



1915



1916



1917

PHYSIONOMIE DE L'ALSACIEN AU COURS DE LA GUERRE

THE COUNTENANCE OF AN ALSATIAN MAIDEN DURING THE WAR

FISIONOMA DELLA ALSAZIANA DURANTE LA GUERRA

Dessins d'Henri Zislin

Du côté français, poussé par l'opinion publique, l'état-major met en place le « plan 17 », qui envoie les troupes jusqu'en Alsace. Elles entrent les 7 et 8 août en Alsace-Lorraine, menées par le Général Bonneau puis le Général Pau.

Le 14 août, les Allemands sont défaits à la bataille de St Blaise (vallée de la Bruche). Les Français avancent. L'accueil des soldats français par les civils est froid. La population a peur des conséquences avec les Allemands.

Le 20 août, les Allemands contre-attaquent, il y aura 60 000 morts français en quelques jours (30 000 rien que pour la journée du 23/8). Cela provoque le reflux de l'armée française. Les batailles dans les tranchées sont lancées. C'est la guerre de position.

Trois endroits sont alors les lieux de nombreux affrontements : Tête des Faux (Buchenkopf), Massif du Linge (Lingekopf), Vieil Armand (Hartmannswillerkopf - HWK). Entre janvier et décembre 1915, il y a plus de 60 000 morts au HWK. Entre juillet et septembre 1915, 40 000 morts sur le Massif du Linge.

Seules 70 communes d'Alsace-Lorraine restent française jusqu'en 1918.

Et les Alsaciens là-dedans ?

On retrouve les Alsaciens dans toutes les spécialités et sur tous les fronts. L'armée allemande les envoie aussi bien sur le front Ouest, en Italie, dans les Balkans, en Russie, dans l'Empire Ottoman, au Cameroun, en Afrique de l'Est et même en Chine. 115 Alsaciens y sont même capturés par les Japonais. D'autres sont faits prisonniers par l'armée française (ex : Albert Schweitzer).



(Suite)

Certains Alsaciens se sont engagés dans l'armée française (ex : Hansi, Zislin). Ils y avaient un nom d'emprunt, ce qui leur permettait en cas de capture d'être traités comme des Français et non comme des traitres Alsaciens.

A noter que de nombreux Américains et Canadiens d'origine alsacienne ont aussi combattu aux côtés des Français.

Le cantonnement en plaine permet aux soldats de profiter d'un moment de repos un peu éloigné du front. Ainsi, ils sont pris en charge par les civils, parfois par leur famille.

Et les Bolsemer ?

On en retrouve la trace sur différentes affiches d'appel ou de conseils. Ces conseils servent à contrôler les hommes recensés et vérifier s'ils sont « bons pour le service » :

- Appel à la mobilisation des « Landsturms » (territoriaux âgés de 17 à 45 ans) pour défendre la patrie en danger - 1^{er} juin 1915 - 8h - ERSTEIN place de la mairie.
- Conseils de révision - 5 février 1916 - 8h30 - ERSTEIN place de la mairie.
- Contrôle de printemps - 20 mai 1916 - 10h30 - ERSTEIN.
- Conseils de révision - 15 mars 1917 - 9h - ERSTEIN.

Les femmes jouent un rôle essentiel au service des blessés.

On sait aujourd'hui qu'une certaine méfiance à l'égard des Alsaciens plane à l'époque. Les armées allemandes et françaises réservent un sort identique à de nombreux Alsaciens, militaires ou civils, tantôt des « têtes de Français », tantôt des « sales boches ». Ils sont « triés » et internés.

L'opinion publique flanche.

Plus tard, on décide d'évacuer les civils. Il faut se séparer des bouches inutiles.

En 1916-1917, la vie quotidienne devient très dure. Il y a de gros problèmes de ravitaillement. L'opinion publique alsacienne flanche, surtout que les allemands et les « natifs » ne sont pas traités également. Elle commence même à basculer vers les Français.

De grands élans patriotiques des Français se développent, à coups notamment de propagande. Il faut libérer les Alsaciens et les Lorrains.

Fin du conflit.

Le 9 novembre 1918, création des « conseils de soldats et d'ouvriers » à Strasbourg. Les soldats se mutinent.

Le 10 novembre, proclamation de la République des Soviets à Strasbourg. Le drapeau rouge flotte.

Le 19 novembre, entrée des troupes françaises en Centre Alsace. On accueille comme il se doit les libérateurs.

Le 22 novembre 1918, les premiers drapeaux français flottent à Strasbourg. Le Général Gouraud libère la ville. La Kaiserplatz est rebaptisée, Place de la République. Les Alsaciens, libérés de leur obligation militaire, peuvent rentrer chez eux.

Le 9 décembre 1918, le président de la République R. Poincaré vient faire un discours à Strasbourg.

Qu'en reste-t-il ?

Tout de suite après la guerre, on fêtera les événements dans les villages Alsaciens à l'aide de chars parodiques.

Rapidement, les soldats alsaciens seront incorporés à l'armée française.

On réalisera des lieux et monuments de souvenir : chapelles, cimetières et mémoriaux.

Les monuments aux morts feront la liste des morts dans les différentes communes, morts pour la France et morts pour l'Allemagne.

Autant de symboles, nous rappelant la place que les Alsaciens-Lorrains ont eue, coincés, tirillés vers l'ouest et/ou vers l'est, durant cet épisode tragique. Des Alsaciens féroces défenseurs de leur Alsace.



Réf. SPA 228 H 7538
Strasbourg, Alsace, drapeau du 246^e RI pendant
le voyage de Poincaré et de Clemenceau.
08/12/1918, opérateur Frédéric Gadmer.



La page du correspondant Sécurité-Défense !

Gendarmerie : une application « stop cambriolages »



Créée et expérimentée en avril 2013 par la gendarmerie, en partenariat avec l'école d'informatique EPITECH de Montpellier, la conception d'une telle application propre à la gendarmerie constitue une première, au niveau national, pour les forces de sécurité. Elle s'inscrit dans le cadre des expérimentations souhaitées par le Ministre de l'intérieur afin de développer une approche innovante de la prévention de la délinquance sur un phénomène qui frappe et touche particulièrement la population : les cambriolages.

Intérêt de l'application

Les smartphones constituent l'un des principaux moyens de communication. En France, 55 millions de personnes ont un téléphone portable, plus de 40 millions possèdent désormais un smartphone.

Cette application ouvre un champ nouveau en terme de prévention, celui des applications téléphoniques, et devrait donner lieu à toute une série d'actions modernes de communication et d'information permettant de sensibiliser de nouvelles franges de la population aux actions menées dans le cadre de la politique publique de sécurité.

L'application « Stop cambriolages » est disponible pour la grande majorité des Smartphones utilisés sur le marché français et figure sur les plates-formes de téléchargements de Google (version Android) et Apple (version IOS).

« Stop Cambriolages »

Cette application présente plusieurs intérêts :

- Informer les usagers en leur apportant les conseils pratiques leur permettant de se prémunir contre les cambriolages ;
- Soutenir les victimes de cambriolage en leur rappelant la conduite à tenir en cas de cambriolages ;
- Faciliter l'inscription à l'«Opération Tranquilité Vacances»
- Guider les utilisateurs dans la recherche d'une brigade.



Liens pour le téléchargement gratuit :

➤ Pour Apple : <https://itunes.apple.com/fr/app/stop-cambriolages/id885990088?mt=8>

➤ Pour Android : https://play.google.com/store/apps/details?id=com.gendarmerie.stopcambriolages&hl=fr_FR

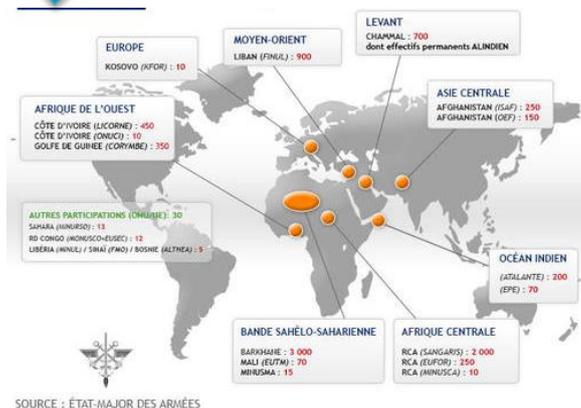


Armées : Les forces françaises en opération.

En ce début d'année 2015, n'oublions pas qu'environ 8 300 militaires sont engagés sur les théâtres d'opérations.

- Kosovo** : KFOR, sécuriser et garantir la liberté de mouvement.
- Liban** : FINUL, casques bleus de maintien de la paix.
- Opération Chammal** : soutien à l'Irak contre Daëch.
- Côte d'Ivoire** : LICORNE, ONUCI, sécurité des ressortissants français.
- Golfe de Guinée** : CORYMBE, préserver les intérêts économiques français.
- Afghanistan** : ISAF, OEF, sécurisation aéroport et transfert de responsabilité.
- Océan Indien** : ATALANTE, EPE : prévention et répression piraterie.
- Bande sahélo-Saharienne** :
 - BARKHANE : neutralisation de terroristes.
 - MINUSMA : opération de maintien de la paix des Nations unies au Mali.
 - EUTM : mission de formation de l'Union européenne au Mali.
- Afrique Centrale (RCA)**
 - SANGARIS, EUFOR, MINUSCA : Missions de sécurisation
- Autres Participations**
 - SAHARA : MINURSO. RD Congo : MONUSCO, EUSEC. BOSNIE : ALTHEA.
 - SINAÏ : FMO .LIBERIA : MINUL, de maintien de la paix.

Le saviez vous !





Vivre ensemble.

Radar pédagogique

| Nom du Panneau | Date du 1 ^{er} relevé | Date du dernier relevé |
|--------------------------------------|--------------------------------|------------------------|
| Rue Principale Sud | 01/09/2014 | 03/01/2015 |
| BILAN | | |
| Nombre de véhicules estimés | 70074 | |
| Nombres de véhicules > 50 km/h | 10154 | |
| Nombre de véhicules estimés par jour | 561 | |
| Vitesse Moyenne | 42 km/h | |
| Vitesse Maximale | 112 km/h | |



Les « coups de gueule »

Les statistiques ci-contre, relevant d'une étude du bureau de prévention des accidents, associées aux relevés du radar pédagogique du village sont très parlantes. C'est pourquoi il est nécessaire de persévérer à la sensibilisation des usagers et mettre en place des moyens pour lutter contre les comportements routiers les plus répréhensibles.

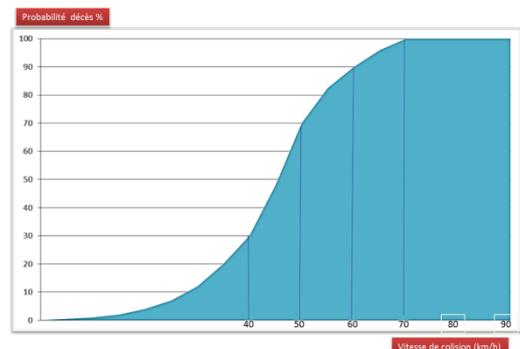
2 mesures sont à l'étude :

- ✓ Réalisation, par les enfants des écoles, de « papillons » à placer sur les parebrises des contrevenants, pour les sensibiliser à la préservation de l'aire de circulation des piétons.
- ✓ Demande aux autorités compétentes, d'effectuer des contrôles réels de vitesse sur toute la traversée du village aux heures les plus dangereuses.

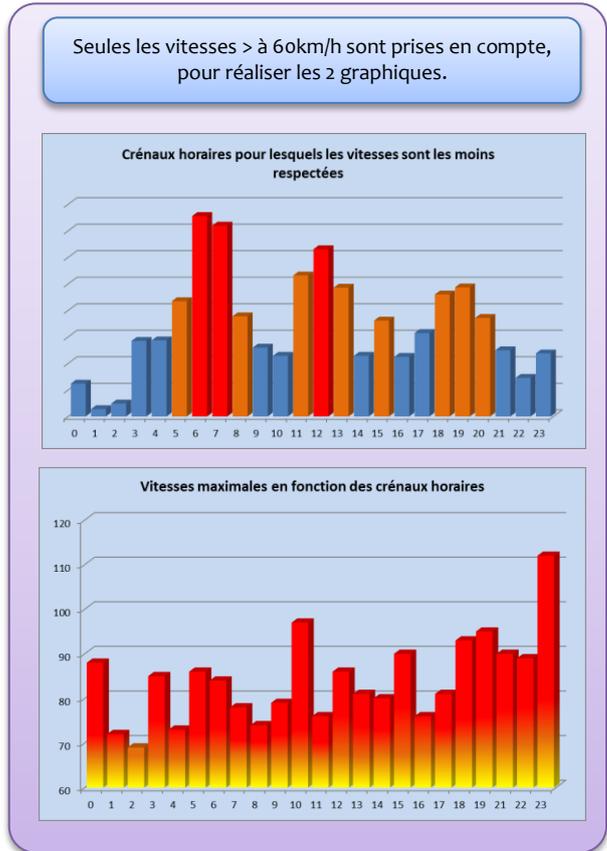
Probabilité d'être tué d'un piéton dans une collision avec une voiture de tourisme

On constate ainsi qu'une collision entre une automobile et un piéton à 70 km/heure ne laisse aucune chance de survie au piéton, la probabilité d'être tué du piéton est alors de 100%!

En outre, même avec une vitesse de l'automobile de **50 km/heure** (vitesse pourtant autorisée en milieu urbain), la probabilité de mourir du piéton est encore d'environ **70%**.



La mémoire de notre patrimoine est importante. Celle-ci ne doit pas rester dans les malles ou au fond d'une armoire. Aussi, afin de réaliser un livre photo de notre village, pouvez-vous nous confier des photos anciennes le temps d'une reproduction et quelques commentaires éventuellement. Un grand MERCI !





Coups de gueule (suite)



Un acte honteux: cendriers vidés sur l'aire de jeux des enfants !

Services aux particuliers

Cet espace est le vôtre : besoin de publicité pour un service , vous faire connaître, alors une seule adresse : contact@bolsemer.fr ou sur notre répondeur : 09 72 47 55 25

Laura LAWI - 06.52.97.26.73



Jeune étudiante en kinésithérapie de 19 ans habitant BOLSENHEIM, propose service de babysitting pour soirée ou demi-journée. Parle Français, Allemand et Alsacien. Dispose d'une expérience de 2 ans dans une famille bilingue du village.

Tél : 03.90.00.88.41 après 18h30

Besoin de faire garder votre bout' chou le temps d'une après-midi le week-end ou d'une soirée ?

Je m'appelle Caroline. Lycéenne en classe de terminale, je m'oriente vers des études d'infirmière.

Patiente, sérieuse et dynamique j'ai un très bon contact avec les enfants.

Je me suis déjà occupée de tout petits et j'ai complété mon expérience par des stages en crèche.

J'habite Bolsenheim donc tout près de chez vous.

Vous fêtez ou quelqu'un de votre famille fête ses noces de diamant, platine, chêne, granite faites-nous le savoir !

Anniversaire de mariage



Pomme de terre, Ail, Oignon, Échalote

FERME RIEHL
LEGUMES DE SAISON
15, RUE DU CHATEAU
67150 BOLSENHEIM
TEL : 06-12-62-02-67
Ou : 03-88-98-05-33



Vie associative : bougeons ensemble...



Fête de l'attelage...

Cette année, l'A.S.R.A.A (Association Sportive Régionale d'Attelage d'Alsace) a pu organiser les 23 et 24 août dernier leur 3eme concours d'attelage comptant pour les Championnats de France qui se sont tenus du 9 au 12 octobre dernier à LIGNIERES, en partenariat avec l'A.P.P de Bolsenheim, la municipalité, la communauté des communes et de nombreux sponsors.



Beaucoup de meneurs à gérer mais la motivation est là, les nombreux bénévoles se concentrent pour répondre à toutes les contraintes. La première récompense de l'équipe est la présence de 40 meneurs au départ venus de toute la France d'Allemagne et du Luxembourg.

ASRAA

8, rue de l'Église - 67150 BOLSENHEIM
Mél : patriciakencnck@orange.fr

Association reconnue et inscrite au registre des associations de BRUMATH le 12/02/2009 Volume 38 folio 40 au tribunal d'instance de d'Illkirch-Graffenstaden Agrément Jeunesse et Sports 6755829



Une petite averse brutale dans la soirée du samedi fait trembler les organisateurs. Mais le soleil sera le plus fort le lendemain et protégera cette dernière journée d'épreuve en apportant avec lui, le public. Les meneurs appréciant ce site : **PARI GAGNÉ**. Ce week-end se termine avec la remise des prix. Les membres de l'association remercient vivement les meneurs et la municipalité. Tous sont heureux d'avoir passé un SUPER WEEK END de compétition.





L'ASLCB prépare Noël



C'est suite à une idée de Christa HILBOLD que les membres de l'ASLCB se sont retrouvés, au Club House, pour l'opération « décors de Noël ». Belle ambiance ce 16 novembre, où les maris avaient été mis à contribution. Que ce soit pour dessiner, peindre ou une franche rigolade, tous ont pu exprimer leur sens artistique. Ces magnifiques décors ont ensuite été placés en différents endroits du village pour le plaisir de tous. Un grand bravo et pourquoi pas, rendez-vous pour Pâques !



L'ASLCB fête de l'Épiphanie



De 7 à 77 ans les participants à l'après-midi jeux, du 4 janvier, se sont affrontés au tarot, belote, scrabble, bonne paye, tabou. Ils ont aussi partagé la galette des Rois offerte par L'ASLCB.



ASLCB : Let's Zumbaaa !!!



Julie PLES et son groupe



Le groupe de Zumba, créé il y a 3 ans par l'ASLCB, évolue tous les mercredis soir sur des musiques latines et modernes. Entraîné par Julie, il est composé d'une trentaine de personnes de tout âge et de tout style, ce qui donne son originalité. Doté d'une énergie exceptionnelle et d'une bonne humeur, notre groupe essaie de vous faire découvrir sa passion à chaque événement se déroulant dans notre village.

A savoir que la Zumba Fitness n'est pas un sport réservé uniquement aux femmes, aussi messieurs, vous êtes les bienvenus et pour attiser votre curiosité, il vous est possible de venir jeter un coup d'œil pendant nos cours de 19h à 20h au Club House. Et maintenant, place à la bonne humeur, à l'éclate totale et comme on dit chez nous :
LET'S ZUMBAAA !



Mémoire des associations : Le FC Bolsenheim avant guerre (saison 1939-1940)

Joueurs présents sur la Photo :

Debout de gauche à droite :

- Marcel MISSEMER,
- Georges MULLER,
- Léon LAWI,
- Marcel KORNMANN,
- Martin KORNMANN,
- Robert DIEBOLD.

Accroupis de gauche à droite :

- Martin KAAG,
- Alphonse FOESSEL,
- Eugène KORNMANN



L' équipe de foot du Football Club de Bolsenheim avant la dernière guerre
Photo de MARTZ Gaby, fille de Georges MULLER.



Amicale de Pêche



Programme 2015 de l'amicale de pêche

| | |
|--|--------------------|
| Dimanche 1^{er} février | Assemblée générale |
| Samedi 11 avril | Pêche école |
| Samedi 2 mai | Pêche 2 x 4 heures |
| Dimanche 3 mai | Pêche 2 x 4 heures |
| Samedi 16 mai | Pêche 2 x 4 heures |
| Dimanche 17 mai | Repas couscous |
| Samedi 19 septembre | Pêche 2 x 4 heures |
| Dimanche 25 octobre | Pêche cloture |

Dimanche 22 février
Les membres de l'amicale de pêche de Bolsenheim se permettront de passer, à votre domicile, afin de vous proposer la carte de membre 2015 de leur amicale. Merci de leur réserver un bon accueil.



Les Beaux Fruits de la Scherr



Calendrier 2015

| | | |
|----------------------------------|--|----------------|
| Samedi 24 janvier à 14h00 | Cours de taille au verger école | UTTENHEIM |
| Samedi 31 janvier à 14h00 | Cours de taille au verger école | SCHAEFFERSHEIM |
| Vendredi 06 mars à 19h30 | AG à l'étang de pêche | SCHAEFFERSHEIM |
| Samedi 21 mars | Distillation | UTTENHEIM |
| Samedi 13 juin à 14h00 | Cours de taille en vert | SCHAEFFERSHEIM |
| Début juillet | Cours de greffage et écussonnage | |
| 19/20/21 septembre | Exposition fruitière (enfants Westhouse) | UTTENHEIM |
| Mai, août, septembre | Cueillette libre | SCHAEFFERSHEIM |

Comptes-rendus des conseils municipaux

Résumé succinct des délibérations du Conseil Municipal du lundi 20 octobre 2014 :

(Nota : l'intégralité des délibérations peut être consulté en mairie)

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 11

Présence de M. Bernard HERMANN venu assister à la séance du Conseil Municipal.

Reglementation de la mise en location de la chasse 2014-2015 .

En application du code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- Constitution et périmètre du ou des lots de chasse.
 - de fixer à 403ha la contenance des terrains à soumettre à la location,
 - de procéder à la location en un seul lot comprenant 403ha.
- Mode de location du lot.
 - pour le lot loué de gré à gré , de fixer le prix de la location à 8.200 €,
 - d'agréer la candidature de M. Jean-Louis BERCHET (locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité),
 - de ne pas instaurer de clauses particulières,
 - d'approuver la convention et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de gré à gré,
 - de ne pas fixer de participation du locataire aux frais de protection (protection des plantations et régénérations)
 - d'agréer 2 permissionnaires,
 - M. SCHWARTZ Germain domicilié au 6, rue de l'Ecole 67150 Uttenheim,
 - M. WILMANN Louis domicilié au 17, rue Sainte Odile 67230 Westhouse.
 - d'agréer M. SIMON Xavier Garde-Chasse domicilié au 1, rue de l'Ecole 67150 Schaeffersheim.

Ce qu'il vous faut savoir :

Les baux de location des chasses expirent le 1^{er} février 2015. Les chasses seront donc remises en location pour une période de 9 ans (2 février 2015 au 1^{er} février 2024).

Il appartient au conseil municipal , après avis simple de la commission communale ou intercommunale, de décider de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, du choix de la procédure de location et de l'adoption d'éventuelles clauses particulières (prescriptions adaptées aux conditions locales telles que des interdictions de tir, de chasser à certains moments, limitations de certains modes de chasse, ...)

Vin d'honneur de l'Amicale de Pêche



Le conseil municipal décide à l'unanimité le paiement du vin d'honneur organisé, par l'Amicale de pêche, lors de la fête de l'attelage, et pour lequel la commune a invité bon nombre d'élus.

Facture du 28/08/2014 :

-276 €

Conseil Municipal du lundi 20 octobre 2014 (suite)

Fermage (c'est quoi, c'est combien !)

2 points concernant le fermage ont été délibérés en Conseil Municipal et adoptés à l'unanimité.

➤ Loyer des baux ruraux

Pour information :
Les variations appliquées étaient de :

- -1,63% en 2010
- +2,92% en 2011
- +2,67% en 2012
- +2,63% en 2013

Tout d'abord, le Conseil Municipal a approuvé la hausse de l'indice de 2,63%. Pour mémoire, le taux d'augmentation est fixé suivant l'évolution de l'indice national des fermages (Décret du 27/9/2010).

Ce taux a subi une variation de **+2,63%**.

En 2013, le loyer total perçu par la commune au titre du fermage avoisinait les 7533€.

En 2014, il est de **7734,62€** (hors taxe de la chambre d'agriculture). Soit une augmentation annuelle de 201€ répartie sur l'ensemble des locataires. Le locataire de la plus petite surface doit régler un loyer de 16.89€ et celui de la plus grande **2015,03€**.

➤ Taxe de la chambre d'agriculture

Enfin, le Conseil Municipal a voté la récupération par la commune de 50% de la taxe de la Chambre d'Agriculture. La taxe est une imposition sur les terres non bâties basée sur la valeur locative 2014 et sur le revenu cadastral. La chambre d'agriculture a appliqué un taux de **14,10%** en 2014. Celle-ci était déjà présente sur les avis d'imposition : Taxe foncière 2014.

- La commune récupère **0,03453€/are**.
- Le locataire de la plus petite surface a dû régler à la commune une cotisation de 0,30€ et celui de la plus grande 53,15€.
- Concrètement, la commune a récupéré 50% de 430,69€, soit **215,34€**.
- La commune en a demandé le recouvrement en même temps que les loyers.

TOTAL 2014 pour la commune +7949,96€.

Divers

M. LAWI Jérôme

- Bolsemer blaettel : une version informatique au format pdf a été adressée à 6 foyers, en avant-première, qui ont choisi de recevoir le bulletin communal par internet plutôt que la version papier.
- Comité de pilotage relatif au site internet (réunion du 08/10/2014 dans les locaux de la Communauté de Communes) : 2 possibilités s'offrent à la commune,
 - Mini site faisant partie intégrante du site de la CCPE,
 - Site internet indépendant (commandes groupées avec options à la carte)

La commune choisit la 2^e solution et prend part au groupement de commande. Elle pourra disposer de la prestation telle qu'elle sera définie dans le cahier des charges restant à définir.

Le comité de pilotage s'oriente plutôt vers 11 sites internet, soit 1 site pour la CCPE et 10 sites pour les communes.
Mme TESORO Sandrine

- Soumet le souhait d'assistantes maternelles d'avoir un abri extérieur pour les jours de pluie.

Le saviez vous ?

Par fermage, on entend tout ce qui est en rapport de près ou de loin avec la question de la location de biens agricoles communaux.

Statut du fermage

Le statut du fermage est un mode de faire-valoir indirect des biens agricoles en France adoptée par la loi du 13 avril 1946 codifiée à l'article L. 411-1 et suivants du Code rural.

Les baux à ferme se renouvellent perpétuellement par tacite reconduction. Ils peuvent être légués ou cédés par le titulaire, ce qui en fait une quasi-propriété. Les baux ne peuvent être résiliés par le propriétaire que pour défaut d'exploitation du fonds, non paiement du fermage ou expropriation pour cause d'utilité publique.

Les différends concernant les baux ruraux relèvent en France d'une juridiction civile spéciale: le Tribunal paritaire des baux ruraux.



- Le maire rappelle qu'un arrêté a été pris concernant l'utilisation de la cour et notamment le préau, que la cour est accessible et ouverte en journée. Un banc a été installé sous le préau et ce dernier réaménagé pour des raisons de sécurité liées au portail coulissant. Une fenêtre a été mise en place.
- L'arrêté est affiché sur le local. Il n'y a donc pas lieu de mettre en place un autre aménagement.

M.GIRARD Patrick

- Ecole : Couvercle WC changé, réparation des fuites d'eau WC, mise en place d'un banc dans le fond de la cour, mise en place d'un panneau périscolaire.
- Rapatriement des vieilles archives de la mairie situées dans le grenier de l'école (ancienne mairie) dans une pièce plus adaptée de la nouvelle mairie (ancien presbytère).
- Fleurissement :
 - Mise en place du fleurissement automnal les 24 & 25 octobre (merci pour les bonnes volontés ayant participé aux plantations)
 - Mise en peinture des auges et mise en place près du monument aux morts. Il faudra matérialiser les angles des auges (catadiopres) pour raison de sécurité.
 - Sapin proche du domicile de M. MULLER Richard provoque des désagréments pour le voisinage (ramassage permanent des cônes qui tombent). Voir au printemps s'il faut le couper pour éventuellement accrocher des jardinières au tronc (votre avis nous intéresse, contact@bolsemer.fr).
- Stationnement :
 - Interdiction de stationner à proximité du monument aux morts (Panneau d'interdiction à fixer sur le poteau téléphonique).
 - L'arrêt est autorisé mais pas le stationnement uniquement à proximité du dépôt de pain et pour déposer ou récupérer les enfants à l'école.
 - Les propriétaires riverains pourront stationner devant leur propriété en laissant toutefois un espace suffisant pour le passage des piétons et des landaus ou fauteuils roulants.
 - Dans tous les cas, l'espace devant le monument aux morts doit rester dégagé.
 - Si nécessaire un arrêté municipal sera rédigé.
- Demande de M. SAUQUET (locataire de la maison de M.Raymond HUBER) au 2, rue principale :
 - Problèmes de remontées d'eau des siphons, en cas de pluie. Le sous-sol est alors noyé.
 - Le maire signale qu'à l'intérieur de la propriété, la commune ne peut intervenir s'il y a eu des changements ou des transformations.
 - M.SAUQUET devrait se mettre en rapport avec le SDEA (courrier + photos) pour qu'ils interviennent via le propriétaire.

M. ANTONI-ARRUS Arnaud : point sur les commissions

- Salle des fêtes ➔ Associations : le 2^e adjoint fait part des difficultés des associations et de la crise du bénévolat, du manque d'implication de certains bénévoles ou d'un problème d'orientation des associations. Il estime qu'il est nécessaire de faire connaissance avec les associations et de sensibiliser les plus jeunes générations. Pour ce qui concerne l'organisation de manifestations, M. KELLER Jean-Marie explique qu'il est parfois difficile de planifier car d'autres manifestations ont lieu les mêmes jours (manque de concertation entre les différentes associations).
M. HARTMANN Albert soulève l'idée d'un forum des associations sur un week-end, à un endroit propice, sur un même lieu.
- Voirie (réunion du 11/10) ➔ Le bus scolaire n'arrive pas à tourner au carrefour de la rue principale et de la rue de l'Eglise, lorsqu'il y a des stationnements gênants (solution à étudier).
- Devis pour la couche de roulement rue des Vosges et des Prés a été sollicité. Voir si programmable en 2015.

Répertoire des associations & Amicales

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bolsenheim
[M. SEYLER Alain \(03.88.98.87.60\)](tel:03.88.98.87.60)
- Amicale des Donneurs de Sang de Bolsenheim-Uttenheim
[Mme PETER Suzanne](tel:03.88.98.87.60)
- A.P.P. de Bolsenheim
[M. SCHOTT Eric \(03.90.00.22.34\)](tel:03.90.00.22.34)
- Association des Beaux Fruits de la Scherr
[M. FASSEL Olivier \(03.88.98.04.03\)](tel:03.88.98.04.03)
- Chorale Sainte Cécile
Pas de responsable actuellement
- Action catholique des Enfants
Pas de responsable actuellement
- Association Sports Loisirs & Culture Bolsenheim
[Mme MULLER Christine](tel:03.88.98.62.31)
- Conseil de Fabrique
[Mme RETZ Marie-Josée \(03.88.98.62.31\)](tel:03.88.98.62.31)
- Association des Amis de l'Ecole de la Scheer
[Mme VOELCKEL Virginie \(06.24.45.62.79\)](tel:06.24.45.62.79)
- Association Sortive Régionale d'Attelage d'Alsace
[M. KENCK Pierre](tel:03.88.98.62.31)



Résumé succinct des délibérations du Conseil Municipal du jeudi 11 décembre 2014 :

(Nota : l'intégralité des délibérations peut être consulté en mairie)

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 9

Absentes excusées : Mesdames Sophie COUTAUD et Sandrine TESORO.

Fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le 1er degré

Après avoir entendu Monsieur le maire :

- Considérant que la commune de BOLSENHEIM va percevoir, au titre de ce fonds d'amorçage, une dotation de 50 euros par élève pour l'année scolaire 2014-2015, soit une somme totale prévisionnelle de 5.100 euros (cela concerne 102 élèves sur l'ensemble du Regroupement Pédagogique Intercommunal).
- Considérant que la modification des horaires scolaires décidée par la commune a eu pour conséquence la nécessaire adaptation des services périscolaires, augmentant les temps d'accueil et le coût de ces services.
- Après en avoir délibéré (9 voix « POUR », 0 « ABSTENTION », 0 voix « CONTRE »)

Décide de reverser à la Communauté de Communes du Pays d'Erstein l'intégralité de la dotation perçue par la commune pour l'ensemble du RPI au titre du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré.

Textes supports à la décision

- Article 67 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, relatif à la création du fonds contribuant au développement d'une offre d'activités périscolaires au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires.
- Décret n° 2013-705 du 2 août 2013 définissant les modalités de gestion du fonds d'amorçage et l'arrêté du même jour fixant les taux des aides du fonds.
- Arrêté préfectoral du 28/12/2012, actant le transfert à la Communauté de Communes du Pays d'Erstein de la compétence « organisation et développement du service périscolaire, hors bâtiments concernant l'accueil du matin à l'accueil du soir (y compris la pause méridienne, y compris les mercredis et vacances scolaires hors vacances scolaires d'été).

Demande de participation financière

Vu la demande du 20/11/2014 de Madame la Directrice de l'Ecole intercommunale de la Scheer de Bolsenheim/Uttenheim, qui sollicite la Commune pour une aide aux achats de Noël pour les enfants. Un budget de 6 euros par élève a été retenu comme les années précédentes.

Considérant la demande, sur proposition du maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et adopté à l'unanimité :

- Accepte de verser à la coopérative scolaire une participation de 6 euros par élève, ce qui fait un montant de 576 euros pour tout le RPI (96 élèves), soit une somme de 288 euros pour chaque commune.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2015.

Programme d'actions et travaux d'exploitation, pour la forêt communale, en 2015.

Le Maire présente le programme des actions retenues (Nettoisement de régénération, abattage d'arbres, matérialisation des lots...) pour 2015.

Le Conseil Municipal :

- Accepte ces travaux, dont le détail est consultable en mairie, et charge le Maire de signer le programme de ces travaux.
- Donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits, en application du paragraphe 2.2.1. du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF,
- Donne également son accord, en application de l'article L.144.1.1 du code forestier, pour que ces bois soient vendus dans la cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.
- Donne mandat au maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF.

La Commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

Travaux d'extension du cimetière : mission de maîtrise d'œuvre

Suite à consultations, le Maire présente aux conseillers les offres de prix pour mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'extension du cimetière.

L'offre de prix comprend le dossier de déclaration préalable pour la réalisation des clôtures, le plan de principe avec localisation des tombes et la mission de base

Le Conseil Municipal approuve la proposition la plus favorable, à savoir celle de l'architecte BRUCKERT, et charge le Maire de lancer le marché avec pour objectif de démarrer les travaux courant 2015 (sous réserve que le dossier de subvention de la DETR soit accepté).



La parcelle prévue pour l'extension du cimetière

Poste d'adjoint administratif de 1ère classe.

Le Maire propose la modification de la durée hebdomadaire de service de Madame Christine HUCHELMANN, Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe titulaire, passage de 32,00/35^{ème} à 35,00/35^{ème} à compter du 1^{er} février 2015.

Vu l'assentiment de l'intéressée,

le conseil municipal ACCEPTE, la suppression du poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe (32,00/35^{ème}) et accepte la création du poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe avec un coefficient horaire de 35,00/35^{ème} à compter du 1^{er} février 2015 et charge le Maire d'établir l'arrêté en question.

Concours d'attelage :

L'Association Sportive Régionale d'Attelage d'Alsace sollicite une autorisation pour l'organisation du concours d'attelage du 21 au 23 août 2015 sur le terrain de football.

Le conseil municipal sollicite un dossier complet avec présentation du projet avant de donner une réponse (assurances, matériel, horaires, encadrement, règles de sécurité et d'hygiène, déclarations et autorisations nécessaires, débit de boissons occasionnel, vente au déballage, surveillance, programme de la manifestation, circulation des véhicules...).

Les organisateurs devront contacter au préalable le maire pour un rendez-vous. Une association qui souhaite mettre en place une buvette à l'occasion d'une manifestation, doit également obtenir une autorisation par le maire de la commune.

Divers :

- ✓ Cours informatiques : M. GIRARD Patrick souhaite que ceux-ci se fassent sous l'étiquette de la commune (Commission communication) . La salle utilisée sera la salle informatique de l'école. (OK au niveau assurance) .
- ✓ Pose d'enrobé rue des Vergers et rue des Vosges : M. HARTMANN Albert signale que la commune attend des devis et que ce projet rentrerait dans le cadre du contrat de territoire. Cet investissement sera probablement inclus au Budget Primitif 2015.
- ✓ Rue des Prés : M. HARTMANN Albert précise qu'il faudra prévoir la mise en place d'une lampe dans cette rue (budget primitif 2015)
- ✓ Rue du Corps de Garde : vu l'étroitesse de cette rue, l'Adjoint au maire HARTMANN Albert signale qu'il faudrait envisager un alignement avant une éventuelle réfection- Consultation des riverains au préalable. Dans cette attente, mise en place d'un gravillonnage ?
- ✓ MM WISSER Michel et ANTONI-ARRUS Arnaud indiquent, qu'à moyen-terme, il faudrait aussi penser à la réfection de la rue du stade.
- ✓ M. HARTMANN Albert indique qu'il faudra prévoir le remplacement des fenêtres en double-vitrage à l'école maternelle.
- ✓ Point sur les finances et évocations des projets (investissements) sur le mandat - Au vu de la situation financière, des maigres recettes et aides potentielles, des deux emprunts en cours... le conseil municipal regrette de ne pas pouvoir réaliser autant de choses qu'il le souhaiterait et privilégie, par sagesse, l'entretien courant des rues et des bâtiments. Une commission des finances est envisagée, en présence de la Trésorerie Principale, à réception des devis.

- ✓ Explications données par le maire et par M. ANTONI-ARRUS Arnaud concernant l'urbanisme et les changements qui vont intervenir au 1/7/2015 (instruction des dossiers, loi ALUR...). La carte communale ne nécessite pour l'instant pas de changement.
- ✓ Quelques lampes sont en panne. Les Usines Municipales seront contactées rapidement par la commune à cet effet.
- ✓ Mme SCHMITZ Catherine signale que Mme KRETZ Claudia (Aide maternelle d'Uttenheim) était à une formation sur le transport scolaire et qu'une carte de transport scolaire sera, peut-être, nécessaire aux enfants pour circuler.
- ✓ Sécurité :
 - Traversée du village : M. GIRARD Patrick signale que cela devient de plus en plus compliqué et pense qu'il faudrait prévoir, après en avoir averti la population, l'intervention de la gendarmerie pour présence sur le terrain.
 - Stationnement sur les trottoirs rue Principale - Mesures : mettre des papillons sur les voitures lorsqu'il y a mauvais stationnement, matérialiser les places et en dernier recours, établir un arrêté municipal règlementant le stationnement. Il est pénible de devoir, constamment, revenir sur le même point.
- ✓ Service Animation Jeunesse de la Communauté de Communes : M. ANTONI-ARRUS Arnaud explique que ce service propose des animations aux jeunes, moyennant quelques services rendus. Il a pour projet de les solliciter pour refaire la peinture de l'abri bus, rue du stade et de rajouter éventuellement un garage à vélos (matière première fournie par la commune) Les jeunes du village peuvent aussi y participer.

Avis de Travaux



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
du Bas-Rhin

« Le Syndicat des Eaux de l'Assainissement du Bas-Rhin, maître d'ouvrage des installations publiques d'eau potable, procèdera aux travaux de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable de la rue Principale depuis le n°68 jusqu'à hauteur du croisement rue Principale, rue du Stade.

L'opération estimée à 187 000 € HT, consiste en la fourniture et la pose d'environ 150 mètres linéaires de conduites en fonte de DN 200 mm et de 300 mètres linéaires de tuyaux PVC de DN 110 mm, ainsi que la reprise des branchements particuliers jusqu'en limite de propriété.

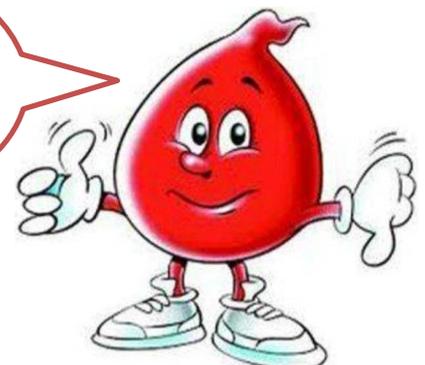
Les travaux sont planifiés pour une durée de 12 semaines à compter du début avril 2015, sous réserve des conditions météorologiques.

Le chantier sera réalisé en circulation alternée avec la mise en place de feux tricolores et nécessitera des coupures ponctuelles de l'alimentation en eau potable, qui feront l'objet d'une information préalable des riverains. Nous vous prions de nous excuser de la gêne occasionnée par les travaux.

Pour tout renseignement complémentaire :
Mlle Céline OLTZ (03.90.57.26.97),
« Technicien du SDEA chargés des travaux. »



LUNDI 2 FEVRIER
UTTENHEIM
VENEZ NOMBREUX





La Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

A compter du 1^{er} janvier, la CCPE (Communauté des Communes du Pays d'Erstein) est passée en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Un régime de fiscalité propre aux Intercommunalités. Il existe 2 types de régimes sous lesquels notre Communauté de Communes peut être placée : la FPU ou la Fiscalité Additionnelle. Avant cette date, nous étions en Fiscalité Additionnelle.

Qu'est-ce que la fiscalité additionnelle ? la FPU ?

La **fiscalité additionnelle** est le régime de fiscalité le plus appliqué aujourd'hui. Dans ce régime, la CCPE était dotée des mêmes compétences fiscales qu'une commune : elle votait le taux et percevait le produit des quatre taxes directes locales. Mais sa fiscalité se surajoutait à celle des communes, qui continuaient de percevoir leur fiscalité sur les quatre taxes directes.

La **FPU** est un régime de fiscalité dans lequel la CCPE se substitue progressivement aux communes pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle (CET = Contribution Economique Territoriale, c'est-à-dire la CFE + la part communale de la CVAE ; la taxe sur les surfaces commerciales – TASCOM – et certaines composantes de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau – IFER).

La CCPE perçoit le produit des impositions économiques des communes regroupées, vote le taux de la CFE et décide des exonérations. Les communes conservent cependant dans leur intégralité les autres impositions.

Cette fiscalité est née de la réforme de la taxe professionnelle instituée par la loi de finances pour 2010 et complétée par celle pour 2011. On passe d'une TPU à une FPU.

Concrètement ?

Pas d'impact sur le contribuable.

En lisant les définitions présentées plus haut, on pourrait s'attendre à un déséquilibre puisque les communes perdraient une partie de leurs recettes. Or une attribution de compensation, versée par la communauté aux communes permettra à chacun de retrouver ses produits. Il présente toutefois un inconvénient : la somme ne sera pas évolutive, 2014 étant l'année de référence. Il s'agira d'un montant figé.

A noter également, que la fiscalité professionnelle ne peut pas augmenter plus vite que les impôts des ménages.

Le passage en FPU au 1^{er} janvier 2015 permettrait à la collectivité d'empocher un supplément de dotations, ce qui amortirait en partie la baisse des dotations de l'Etat, prévue pour les années à venir.

A méditer !

Une phrase exprime, en quelques mots, une grande partie de la justification du passage en FPU pour la CCPE:

« La réduction des dotations de l'Etat, la nécessité d'améliorer l'efficienne de la gestion locale notamment par la mutualisation des moyens et des investissements [...] invitent les communes et les communautés à revisiter leur pacte financier et fiscal. »

Christophe Michelet, Pélagie Terré et Anaëlle Débarge, Partenaires finances locales.

Le Courrier des maires, n°265, février 2013

Sources:

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/approfondissements/financement-intercommunalite.html>

<http://www.courrierdesmaires.fr/15395/les-relations-financieres-entre-les-communes-et-les-epci/>

<http://www.courrierdesmaires.fr/15395/les-relations-financieres-entre-les-communes-et-les-epci/>



Infos, divers

Le monoxyde de carbone

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

1. **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
2. **Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
3. **Évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.
4. **Appelez les secours** :
112 : Numéro unique d'urgence européen
18 : Sapeurs-Pompiers
15 : Samu



Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.

LE MONOXYDE DE CARBONE

A savoir

Le monoxyde de carbone est très toxique: il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque des intoxications plus ou moins graves selon sa concentration dans l'air et la durée d'exposition. Il peut laisser des séquelles et même être mortel.

Le danger est d'autant plus grand qu'il intervient lors de la mise en fonctionnement des appareils de la vie courante comme les chaudières ou chauffage à gaz.

Ce risque est même décuplé lorsque l'habitation n'est pas une construction récente.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore, sans saveur et non irritant. Sa densité étant proche de l'air, il s'y mélange très facilement: "il s'agit d'un gaz indétectable par les sens.

Le danger du monoxyde de carbone repose dans la teneur qu'il prend dans l'air que nous respirons.

Les enfants de moins de 14 ans sont les premières victimes de l'intoxication au monoxyde de carbone (environ 27% des hospitalisations)



Analyse des eaux destinées à la consommation humaine.

Prélèvement et mesures de terrain du 15/12/2014 à 10h25 réalisés pour l'ARS Alsace par le Centre d'analyses et de recherches.

PLV n° 06700146389

| Mesures de terrain | Résultats | Unité | Limites de qualité | | Références de qualité | | |
|--|-----------|---------------------|--------------------|------|-----------------------|------|------|
| | | | Mini | Maxi | Mini | Maxi | |
| CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL | | | | | | | |
| Température de l'air | 9 | °C | | | | | |
| Température de l'eau | 10,3 | °C | | | | | 25 |
| EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE | | | | | | | |
| pH | 7,4 | unité pH | | | 6,5 | | 9,0 |
| RÉSIDUEL TRAITEMENT DE DÉSINFECTION | | | | | | | |
| Chlore libre | < 0,02 | mg/LCl ₂ | | | | | |
| Chlore total | < 0,02 | mg/LCl ₂ | | | | | |
| Analyse laboratoire | | | | | | | |
| CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES | | | | | | | |
| Aspect (qualitatif) | 0 | qualit. | | | | | |
| Coloration | < 2,5 | mg/L Pt | | | | | 15,0 |
| Odeur (qualitatif) | 0 | qualit. | | | | | |
| Saveur (qualitatif) | 0 | qualit. | | | | | |
| Turbidité néphélométrique NFU | 0,38 | NFU | | | | | 2,0 |
| MINÉRALISATION | | | | | | | |
| Conductivité à 25°C | 681 | µS/cm | | | 200 | | 1100 |
| PARAMÈTRES AZOTES ET PHOSPHORES | | | | | | | |
| Ammonium (en NH ₄) | < 0,01 | mg/L | | | | | 0,1 |
| PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES | | | | | | | |
| Bact. aér. revivifiables à 22°-68h | 2 | n/mL | | | | | |
| Bact. aér. revivifiables à 36°-44h | 9 | n/mL | | | | | |
| Bactéries coliformes /100ml-MS | < 1 | n/100mL | | | | | 0 |
| Entérocoques /100ml-MS | < 1 | n/100mL | | 0 | | | |
| Escherichia coli /100ml | < 1 | n/100mL | | 0 | | | |
| CONCLUSION SANITAIRE | | | | | | | |
| Eau destinée à la consommation humaine répondant aux limites et aux références de qualité réglementaires pour les paramètres analysés. | | | | | | | |



A savoir

Nom et type d'installation :
SDEA - SECTEUR ERSTEIN-SUD-S400
(UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau :
EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Localisation du point de surveillance :
RESEAU BOLSENHEIM

Lieu de prélèvement :
BOLSENHEIM (MAIRIE)
Robinet évier cuisine

Code point de surveillance :
000000718 Type d'analyse : D1

Numéro de prélèvement :
06700146389

Référence laboratoire :
CAN1412-2667





Rester chez soi en toute sécurité et de façon confortable, même quand on vieillit : c'est possible, pas cher et facile !

Vous-même, ou l'un de vos proches, avez des difficultés pour monter et descendre les marches, pour utiliser la baignoire, pour vous déplacer dans le logement ? Le Département vous accompagne pour trouver une solution adaptée à votre situation et vos besoins.



Grâce à la mission « **Accompagnement de personnes en perte d'autonomie** » du Service Civique, le Conseil Général propose une visite à domicile, gratuite, de quatre personnes, **Ambre, Justine, Marie et Benjamin**, pour vous informer et vous sensibiliser sur les risques du quotidien au sein de votre foyer.

Cette équipe pourra vous aider à constituer si nécessaire un dossier de demande de subvention pour adapter votre logement à la perte d'autonomie et ainsi vous permettre de garder votre indépendance.

Contacts :

Conseil Général du Bas-Rhin

- Direction de l'Habitat et de l'Aménagement Durable
logement@cg67.fr
- ZIEGLER Marie & ELUSUE Justine
03.88.76.63.35
justine.elusue@cg67.fr
marie.ziegler@cg67.fr
- SCHMITT Ambre & HUBERT Benjamin
03.88.76.66.98
ambre.schmitt@cg67.fr
benjamin.hubert@cg67.fr



De plus, la réadaptation de votre logement est possible, facile et très largement subventionnée.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec eux par téléphone ou également les rencontrer lors de réunions publiques. Disponibles, mobiles et à l'écoute de vos besoins, ils seront là pour vous apporter un meilleur confort dans vos logements.

ça nous rajeunit





Note d'humour !

D'R HANS'M SCHNOKELOCH : (Chanson du patrimoine alsacien)

D'r Hans im Schnöckeloch hät àlles, wàs er will ! (bis)
 Un wàs er hät, dess will er nit,
 Un wàs er will, dess hät er nit.
 D'r Hans im Schnöckeloch hät àlles, wàs er will !

D'r Hans im Schnöckeloch sajt àlles, wàs er will ! (bis)
Wàs er sajt, dess dankt er nit,
Un wàs er dankt, dess sajt er nit,
D'r Hans im Schnöckeloch sajt àlles, wàs er will !

D'r Hans im Schnöckeloch màcht àlles, wàs er will ! (bis)
 Wàs er màcht, dess soll er nit,
 Un wàs er soll, dess màcht er nit.
 D'r Hans im Schnöckeloch màcht àlles, wàs er will !

D'r Hans im Schnöckeloch geht ànne, wo er will ! (bis)
Wo er isch, dò bliebt er nit,
Un wo er bliebt, dò gfällt's im nit.
D'r Hans im Schnöckeloch geht ànne, wo er will !

Jetzt het d'r Hans sò sàtt
 Un isch vom Eland màtt.
 Lawe, majnt er, kànn er nit,
 Un sterwe, sajt er, will er nit.
 Er springt züem Fenschter nüss,
 Un kommt ins Nàrrehüss.



D'r Hans im Schnöckeloch par Théophile Schuler

- Je vais acheter cette toile dit le client au peintre.
- C'est une affaire, Monsieur. J'y ai passé dix ans de ma vie.
- Dix ans? Quel travail!
- Eh oui: deux jours pour la peindre et le reste pour réussir à la vendre!

Jean du trou à moustique a tout ce qu'il veut
 Et ce qu'il a il n'en veut pas
 Et ce qu'il veut il ne l'a pas
 Jean du trou à moustique a tout ce qu'il veut

Jean du trou à moustique dit tout ce qu'il veut
 Et ce qu'il dit il ne le pense pas
 Et ce qu'il pense il ne le dit pas
 Jean du trou à moustique dit tout ce qu'il pense

Jean du trou à moustique fait ce qu'il veut
 Mais ce qu'il fait il ne doit pas le faire
 Et ce qu'il doit faire il ne le fait pas
 Jean du trou à moustique fait ce qu'il veut

Jean du trou à moustique va où il veut
 Là où il est il ne reste pas
 Et là où il reste il ne doit pas
 Jean du trou à moustique va où il veut

Et maintenant il en a assez
 il est fatigué de tous ses soucis
 Il pense que vivre il ne peut pas
 et mourir il dit qu'il ne veut pas
 Il saute par la fenêtre
 Il rentre à l'hôpital psychiatrique



Hans im Schnöckeloch, qui se traduit littéralement « Jean du Trou aux Moustiques », serait inspiré d'un personnage ayant réellement existé, un aubergiste de Koenigshoffen, dans la banlieue de Strasbourg: un client mécontent aurait composé cette chanson pour se moquer du patron indélicat. Le nom Schnöckeloch vient de la zone marécageuse infestée de moustiques entre l'Ill, la Bruche et le Muhlbach où se trouvait cette auberge et où en existe encore une. Le texte de la chanson est mentionné pour la première fois en 1842 et, par la suite, popularisé par une comédie en alsacien de Ferdinand Bastian, en 1903.

Après la fête de la bière, tous les présidents de brasseries décident d'aller boire un coup ensemble.

- Le président de Heineken s'assoit et dit : "Godfertàminoramol, je voudrais la meilleure des bières, une Heineken ! " Le barman prend une bouteille sur l'étagère et lui donne.
- Le président de Fischer dit : " Hopla tü ! J'aimerais la meilleure bière du monde, la seule fabriquée avec de l'eau de source spéciale, donnez-moi une Fischer ! " Le barman lui en donne une.

- Le président de Météor dit : " Hop hop hop, j'aimerais la meilleure bière qui existe, donnez-moi une Météor garçon ! " Et il l'obtient.

- Le président de Kronenbourg s'assoit et dit : " Un lait fraise s'il vous plaît " Les autres le regardent ahuris et demandent : " Ja wàs esch ? Qu'est ce qu'il se passe, tu ne bois pas une Kro ? " Et le président de Kronenbourg répond : "Les gars, si vous ne prenez pas de bière, moi non plus... "

Les dictons d'hiver

- Uf Winter's Zucht, folgt güeti Frucht.
(A dur hiver, suit bonne récolte)
- Sankt-niklaus Spüht s'Ufer aus.
(Saint Nicolas rince les rives)
- Im Winter schwitzt m'r unter d'r Nas
(En hiver, on transpire sous le nez)
- An Sankt-Maurus isch d'r halb Winter drus.
(A la Saint-Maur, moitié de l'hiver est dehors)
- Janner-Schnee zu Huffe, Bür halt dini Säck offe.
(Beaucoup de neige en janvier, paysan, garde tes sacs ouverts)
- Wenn es um Weihnacten ist feucht, und nass, so gibt es leer Speicher und Fass
(Si autour de Noël le temps est humide, vides resteront granges et tonneaux)





Les jeux (pas que pour les enfants...)

Phrase codée

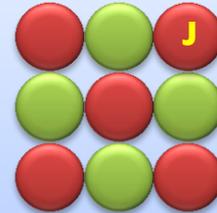
| X | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| 1 | T | V | K | C | Z | X | F | N | C | D |
| 2 | D | Q | Z | N | D | E | U | R | P | T |
| 3 | B | D | C | E | A | P | X | S | Y | L |
| 4 | A | N | E | R | T | S | F | J | P | H |
| 5 | H | D | A | T | M | L | G | K | O | I |
| 6 | L | E | P | S | L | P | Y | V | E | A |
| 7 | P | U | X | F | G | U | I | P | V | N |
| 8 | N | R | S | J | C | V | N | R | B | U |
| 9 | C | P | Q | P | O | E | Z | Q | K | T |
| 10 | D | T | L | P | I | E | D | U | L | E |

25 12 50 30 30 12 80 16 24 48 45 12 14 21
 18 45 80 64 20 45 14 20 12 30 15 48 50 54,
 09 45 25 25 12 09 15' 09' 12 24 20
 28 15 50 20 80 08 12 28 45 50 24 18 45 80 64
 20 45 14 20 12 24



Placez les lettres

A, B, C, D, E, F, G, I, J

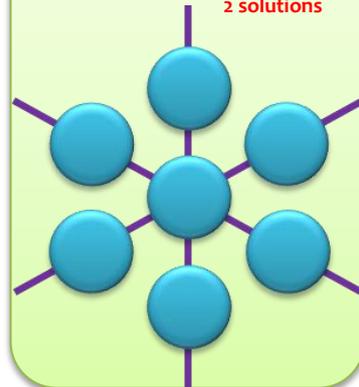


A est à gauche de B et au-dessus de C.
 E est en dessous de B et à gauche de F
 G est en dessous de C et à gauche de H
 D est en dessous de F et à droite de H

Placez les Chiffres

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

De façon à obtenir la même somme sur les 3 lignes
 2 solutions



Charade

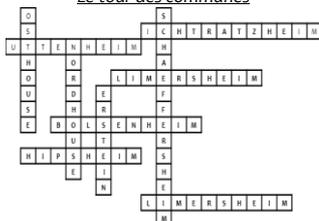
Mon 1er assassine
 Mon 2eme exprime le rire
 Mon 3eme permet de se saluer entre rappeur
 Mon 4eme range
 Mon tout doit être bien entretenu pour éviter les mauvaises surprises

Les solutions du numéro précédent

Révisons les Maths...!

| | | | | |
|------|------|------|------|------|
| 753 | 208 | 539 | 016 | 402 |
| +123 | +118 | +119 | +436 | +132 |
| +123 | +118 | +119 | +436 | +132 |
| 999 | 444 | 777 | 888 | 666 |

Le tour des communes

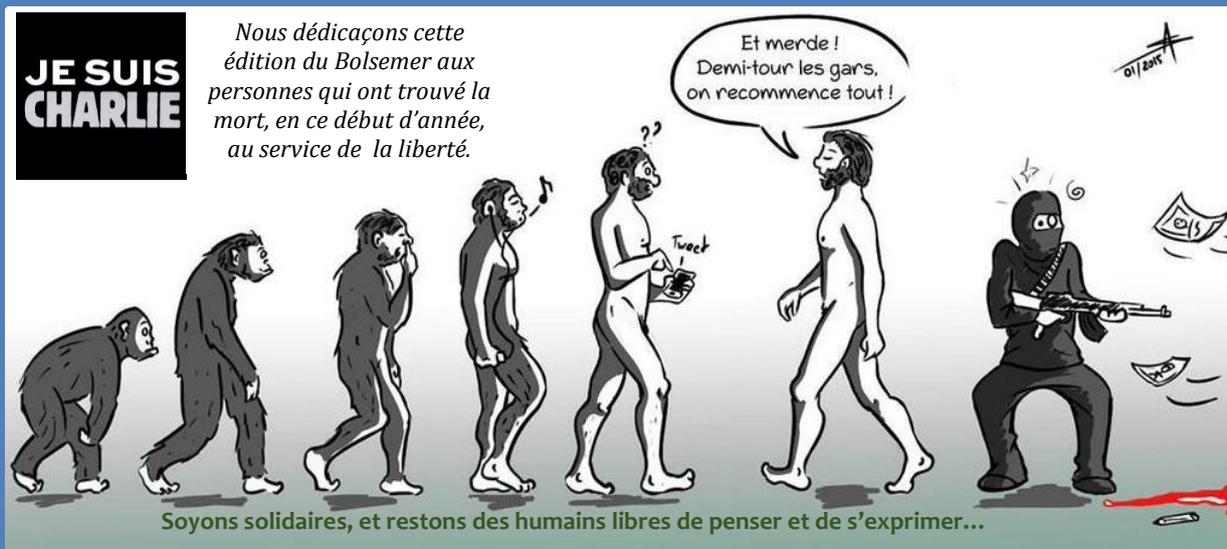


Alsaciens célèbres

- WESPISER
- POKORA
- OMEYER
- LOEB
- HERME
- KRAFFT
- BARTHOLDI
- OBERLIN
- UNGERER
- SCLOELCHER

Matoku

| | | |
|---------|-----------|-------------|
| 2 3 1 4 | 5 4 3 2 1 | 2 6 1 5 3 4 |
| 1 4 2 3 | 1 2 5 4 3 | 3 4 2 6 1 5 |
| 3 1 4 2 | 2 1 4 3 5 | 5 1 4 2 6 3 |
| 4 2 3 1 | 4 3 2 5 1 | 1 5 3 4 2 6 |
| | 3 5 1 2 4 | 4 2 6 3 5 1 |
| | | 6 3 5 1 4 2 |



Note écologique

Le bulletin communal est depuis toujours édité au format papier. Cependant, cela a un impact écologique non négligeable. En effet, la trentaine de pages imprimée par foyer de Bolsenheim (180 foyers) représente 5400 pages (= moitié d'1 arbre) imprimées par édition. De plus, cette impression a aussi un impact économique pour la commune (et donc pour vous) car cette dernière coûte un peu plus de 3€ par Bolsemer imprimé.

Pour ces raisons, nous vous proposons une alternative plus économique et écologique : fournir à ceux qui le souhaitent une version informatique du Bolsemer Blaettel plutôt qu'une version papier.

Ca m'intéresse, mais comment ça fonctionne ?

Faites-nous un mail à l'adresse suivante : contact@bolsemer.fr

Avec en objet la phrase suivante : « NON au SBB papier ! »

Précisez dans le corps du message les informations suivantes : votre nom, prénom et adresse

Postale ou pour les plus modernes, flashez le Qr code ci-contre et remplissez les champs appropriés.

Pour récompenser ce geste écologique, à chaque nouvelle édition, les personnes inscrites dans la mailing liste recevront le Bolsemer au format informatique une semaine avant les personnes qui reçoivent la version papier. Vous recevrez aussi par la suite un lien vers une page permettant le téléchargement de toutes les éditions du Bolsemer.

A ce jour **6 foyers** ont demandé à ne plus recevoir la version papier du bolsemer Blaettel. Merci pour ce geste écologique. Déjà une baisse de 180 pages à imprimer. Encore un effort !



La BD du Bolsemer

